

Compte Rendu
Conseil de l'École d'Économie de la Sorbonne
24 Septembre 2018

Relecture par Nathalie SIGOT

Ordre du jour du Conseil de l'EES :

- 1/ Informations de la direction
- 2/ Approbation du CR du précédent conseil
- 3/ Convention RI
- 4/ Convention Cachan pour les masters
- 5/ Élection des personnalités extérieures
- 6/ Points divers

Étaient présents :

Morgan HULL-BROUSMICHE

Dominique GEMAIN-HAGUY

Cantien COLLINET

Mamadou EMBALO

Florent GABOURG

Mehdi MESSAOUI

Marie JALLOT-COLOMBEL

Samuel OSENAT

Bertrand WIGNIOLLE

Ariane DUPONT

Jérôme GLACHANT

Nathalie SIGOT

Mireille CHIROLEU-ASSOULINE

Nicolas CANRY

Marie SALOGNON

Béatrice BOULU-RESHEF

Benoît RAPOPORT

Jean-François CAULIER

Lorenzo CASSI

Étaient excusés et représentés :

Loïc SOREL

Stéphane DOUARD

Clotilde FREY

Clotilde PERCHEZ

Nicolas JACQUEMET

Maria BAS

Pierre KOPP

Isselmou OULD BOYE

Agnès BENASSY-QUERE

Catherine DOZ

Isabelle HIRTZLIN

Patricia VORNETTI

Rémi BAZILLIER

Étaient absents et non représentés :

Emma KELLER

Claire PIGNOL

Invités permanents – non votants :

Yannick BLÉMAND

Marie-Michèle LADJYN

Invités non-votants:

Laurine MARTINOTY

Début de la séance : 14h48

1. Informations de la Direction

Avant l'ouverture du conseil par Mme DUPONT-KIEFFER, M. Cantien COLLINET prend la parole pour signaler que Monsieur Mamadou EMBALO a été radié de l'UNEF et qu'en conséquence, il ne représente plus l'UNEF mais lui-même. M. EMBALO rétorque qu'il est la victime d'un complot politique. M. Cantien COLLINET tient à préciser que M. EMBALO a été exclu suite à des accusations de viol et d'agression sexuelle sur des étudiantes, étudiantes qui n'ont pas encore porté plainte mais qui ont signalé ces faits à l'UNEF. Suite à des plaintes en interne, L'UNEF a décidé de son exclusion.

Mamadou EMBALO considère que son exclusion est due au fait qu'il n'était plus apprécié par la direction de l'UNEF.

Cantien COLLINET refuse de siéger à côté de lui au conseil et rappelle que M. EMBALO est suppléant.

Ariane DUPONT précise qu'il est noté que Mamadou EMBALO est présent en tant que représentant élu du corps « étudiant » et qu'il est élu en qualité de personne-membre du corps électoral des étudiants, qu'il peut siéger au conseil mais n'a pas le droit au vote si le titulaire est présent. Elle précise que tous ces points lui ont été confirmés par la DAJI.

Jérôme GLACHANT expose son mécontentement face à une intervention de ce type en plein déroulement du conseil et ne comprend pas la présence des élus étudiants suppléants au Conseil.

Ariane DUPONT lui répond que les statuts de l'université stipulent que les étudiants doivent être représentés au conseil de composante et aux conseils centraux et que traditionnellement la direction de l'EES invite les élus étudiants titulaires et suppléants à assister au conseil.

Le conseil se poursuit avec le point d'information qui est à l'ordre du jour.

Ariane DUPONT informe que les codes des primes pour les commissions Parcoursup n'étant pas encore actés, elles n'ont pas été payées (115 HeTD).

Concernant le dispositif « OUI SI », il a été demandé d'ouvrir un deuxième groupe d'étudiants concernés, mais cela semble impossible en raison de l'absence de salles disponibles.

Une réunion est prévue le 18 Octobre avec la Présidence pour parler du dispositif Oui si.

Effectifs : capacités d'accueil à l'UFR de 750 places sur Parcoursup ; 743 étudiant.e.s ont accepté la proposition de poursuivre leurs études à Paris 1 ; 680 ont payé leurs inscriptions. Il y a eu un désistement. Aux étudiants de Parcoursup, s'ajoutent 186 redoublants contre 486 de l'année dernière. Les campus France sont 21 sur 77. Les 24 hors Campus France (Haïtiens) sont arrivés.

La procédure est très imparfaite : une fois la liste principale épuisée, il a fallu appeler 'manuellement' les candidats de la liste d'attente.

Résultat de la procédure : une comparaison avec la population étudiante d'avant Parcoursup montre qu'il y a moins de Parisiens qu'avant.

Jérôme GLACHANT soulève le problème intranet concernant le classement effectué par le rectorat. Selon lui, il y aurait des inégalités d'ordre géographique et par rapport aux boursiers dans le classement du rectorat.

Lors de la réunion des directeurs Bertrand WIGNIOLLE présentera le problème du classement des étudiants dans parcoursup.

Benoît RAPOPORT dit qu'il faut exiger des rectorats que ce soit l'université qui fasse le classement ; quitte à ce que ce soit le rectorat qui publie les critères nous permettant de faire le classement.

Nicolas CANRY indique que les TD sont très surchargés, ce qui semble incohérent avec les statistiques données. Il faut donc vérifier ces statistiques.

Ariane DUPONT lui répond qu'il y aura 1 000 étudiants en TD soit 30 par TD.

Plus généralement Ariane DUPONT indique que les soucis rencontrés à l'occasion de Parcoursup seront remontés par la commission des doyens.

Point sur les masters par Bertrand WIGNIOLLE : des étudiants sur les listes d'attentes ont été récupérés sur « trouvermonmaster ».

C'est la direction qui négocie la capacité d'accueil des universités avec les rectorats sans passer par les doyens.

Le 10 octobre 2018, nous serons auditionnés par la Cour des comptes. Un certain nombre de questions ont été posées par la Cour. Une réponse avec une argumentation concise sera faite en conséquence.

2. Approbation du CR du précédent conseil

Un certain nombre de remarques ont été apportées par Ariane DUPONT, Mireille CHIROLEU-ASSOULINE et Bertrand WIGNIOLLE concernant des corrections à apporter au document.

Le compte rendu a été voté avec : 30 voix pour, et 3 abstentions.

3. Convention RI

Laurine MARTINOTY présente la convention RI.

Javerania est une université de Bogota qui organise des échanges entre ses étudiants et ceux de Paris 1.

Ces échanges s'adressent essentiellement aux étudiants en troisième année de licence et ou en master 1.

La convention a été votée à l'unanimité.

4. Convention Cachan pour les masters

Ariane DUPONT précise que cette convention doit être mise à jour pour cette année car elle est obsolète (le nom de l'ENS a changé notamment et du fait de modifications de maquettes à Paris 1). Bertrand WIGNIOLLE précise que ce vote est formel car les changements sont effectifs et qu'il faudra de toute façon réviser la convention l'année prochaine suite aux changements de maquettes à P1 en 2019.

Marie SALOGNON s'interroge sur la liste des masters d'économie dans l'objet de la convention, et notamment sa limitation au parcours HPE de la mention SES alors qu'il y a d'autres parcours dans cette mention, notamment ESH. Bertrand WIGNIOLLE répond que la

liste se limite aux parcours recherche des différentes mentions de P1 Marie SALOGNON réitère son interrogation puisque le parcours ESH est un parcours recherche et suggère que pour les prochaines années, nous pourrions peut-être inclure aussi les parcours indifférenciés.

Ariane DUPONT lui répond que certains séminaires de HPE sont financés par Cachan.

Lorenzo CASSI a soulevé le problème d'accords avec les représentants. Selon lui la réciprocité pour les échanges (article 5) doit être stipulée dans la convention.

Nathalie SIGOT précise que cette convention est avantageuse afin de pouvoir récupérer de bons étudiants en M2.

Le M2 Commerce international est un M2 à orientation « insertion professionnelle », or les normaliens doivent être inscrits dans des M2 à orientation « recherche ». Bertrand WIGNIOLLE indique que c'est pour cette raison que ce M2 n'a pas été inscrit dans la convention. Par contre, à partir de 2019, le nouveau M2 Commerce International et Environnement pourra être intégré car il sera indifférencié avec deux sous-parcours « recherche » et « pro »..

Ariane DUPONT finalise la présentation en précisant que la convention stipule les cours devant être suivis à P1 et ceux devant être suivis à l'ENS Cachan. Ces maquettes donnent lieu à des équivalences entre les cours suivis à Cachan et les cours suivis à P1, ces dernières ont été validées par Laurine MARTINOTY et Rémi BAZILLIER.

La convention ENS Cachan est votée à l'unanimité.

5. Élection des personnalités extérieures

Vote pour les choix :

Catégorie 1 : Mairie de Paris ou d'arrondissement et Région Ile de France : vote à l'unanimité

Catégorie 2 : APEC, CGT ou CFDT, l'ISST : vote à l'unanimité

Catégorie 3 : Lycée Claude Monet (Fabienne BENZA) ou Lycée Turgot, l'INSEE (Fabrice LENSEIGNE) : vote à l'unanimité

Catégorie 4 : Philippe FERREIRA, Christophe CHAVAGNEUX : vote à l'unanimité

Fin de la séance : 16h24

Ce compte-rendu a été voté et approuvé avec 21 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre par le conseil de composante qui s'est réuni le 21 novembre 2018.